

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
TABLE RONDE MINISTERIELLE SUR LES MINES

MERCREDI 12 MAI 2010

INTERVENTION DE LA BELGIQUE

Monsieur le Président,

Laissez-moi commencer par exprimer mon plein soutien aux éléments soulignés par l'Union européenne.

Même si la question des mines se trouve dans le chapitre environnemental du Plan d'application de Johannesburg, elle est porteuse de nombreux enjeux sociaux et politiques. L'exploitation minière est un outil essentiel de développement et de prospérité pour l'économie mondiale. Cependant, les enjeux sont élevés et l'expérience nous a montré à quel point cette exploitation peut aussi être source de tension, allant même parfois jusqu'au conflit.

La Belgique a toujours attaché beaucoup d'importance au bon équilibre des piliers du développement durable, veillant ainsi à donner l'importance appropriée au pilier social. Pour ce qui concerne en particulier les processus de production comme ceux du secteur minier, le défi de la durabilité est d'assurer un développement équitable à plusieurs niveaux :

- **Equitable** dans la relation tripartite entre entreprise, travailleurs et état ;
- **Equitable** pour les populations directement voisines des mines, y compris les groupes indigènes, afin que les bénéfices qu'ils retirent de cette activité soient suffisants ;
- **Equitable** aussi entre les différentes communautés d'un même pays ;
- **Equitable** enfin, et c'est essentiel, entre les générations actuelles et les générations futures auxquelles nous ne pouvons laisser un lourd passif, ni dans ce secteur, ni dans aucun autre d'ailleurs.

Aux yeux de ma délégation, la gestion équitable des ressources naturelles doit aussi être vue comme **un élément de prévention des conflits**. C'est là une dimension qui commence à être bien intégrée dans les situations post conflits et de consolidation de la paix, mais mériterait d'être mieux intégrée dans les politiques nationales. Parce que les risques sont parfois à la mesure des enjeux.

Les gouvernements ont un rôle évident à jouer pour assurer cette équité et cette redistribution. Mais ils n'ont pas toujours en main les instruments nécessaires. Il convient de renforcer les capacités de gestion au niveau national et local, qu'il s'agisse de négocier des contrats, de gérer l'utilisation des revenus ou de mettre en place les législations sociales et environnementales nécessaires. Le partage de pratiques réussies est également à promouvoir. Il faut aussi assurer un processus participatif au sein duquel l'ensemble des

intervenants est écouté et entendu. Ceci implique transparence et responsabilité de tous les intervenants et l'initiative EITI constitue un pas dans cette direction.

Monsieur le Président,

Nous devons assurer la transition des nos économies vers une exploitation et une gestion durable des ressources naturelles. Nous devons aussi intégrer dans nos politiques, y compris minières, la question de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité et des services qu'ils nous rendent.

Monsieur le Président,

Nous avons entendu dans cette session que le nombre des enfants travaillant dans les mines dans des conditions particulièrement dangereuses est de l'ordre d'un million et qu'il va croissant. La Belgique contribue à la lutte contre ce phénomène en finançant divers projets, notamment en coopération avec la République démocratique du Congo, pour la lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales de cuivre et de cobalt au sud du Katanga. Grâce à ce projet, 850 enfants se sont vus offert une réinsertion dans le système éducatif. C'est avec les trois jeunes issus des trois communautés de notre pays que nous avons la chance de compter dans notre délégation que nous souhaitons en appeler à des mesures pour que le travail des enfants dans les mines soit stoppé. Il faut que nous parvenions ensemble à supprimer cette situation insoutenable.

Je vous remercie, Monsieur le Président.